

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/84**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
17/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 juin à 10 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI –Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (5) : Muriel BELTRAN donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI - François MONTI donne pouvoir à Joseph GALLETTI - Frédéric RAO Donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI-

Absents (13) : - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Alain MAZZONI - Anne-Marie NATALI - Pierre NATALI - Gabriel PASQUALI – Jean Pierre VALDRIGHI –

Objet : Financement complémentaire du poste de chargée de mission « Ecologie Industrielle Territoriale »

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes Marana-Golo travaille pour accompagner le développement futur de son territoire et de ses entreprises.

La transition écologique est un axe stratégique important de la politique territoriale portée par la gouvernance de la Communauté de communes Marana Golo.

Ainsi, la Communauté de communes Marana Golo s’est engagée à développer cet axe en recrutant une chargée de mission « Ecologie Industrielle territoriale » à partir du 01/01/2024 afin de mettre en œuvre le programme d’actions issu des diagnostics et études de préfiguration réalisés au préalable.

Aujourd’hui, la collectivité bénéficie d’un premier financement pour ce poste via l’ADEME.

Les actions de la chargée de mission participent directement au développement économique du territoire. De ce fait, la Communauté des Communes Marana-Golo demande que le poste de chargé de mission « Ecologie Industrielle et Territoriale - EIT » soit intégré au plan d’actions validé dans le cadre de la Convention-Cadre Économique Territoriale 2023-2026 signée le 14 mars 2024 entre la Collectivité de Corse, l’ADEC et la Communauté des Communes Marana-Golo et sollicite un complément de financement pour ce poste auprès de l’ADEC.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 26/06/2024

Le plan de financement sur 3 ans est le suivant :

Financiers	Montant (en Euros)	Part (en%)
ADEME (déjà acquis)	90 000€	50%
ADEC (demandé)	45 000€	25%
Participation de la CC Marana Golo	45 000€	25%
TOTAL en €	180 000 €	100%

Le Président propose par conséquent d'approuver la modification du plan d'actions de la Convention-Cadre Économique Territoriale 2023-2026 signée le 14 mars 2024 entre la Collectivité de Corse, l'ADEC et la Communauté de communes Marana Golo pour intégrer le poste de Chargée de mission EIT et d'approuver le plan de financement.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- Vu la délibération n°2023-103 du 14/12/2023 portant création d'un emploi non permanent – Contrat de projet – Chargée de mission « Ecologie industrielle territoriale »

- Vu la délibération n°2024-01 du 06/03/2024 relative à la convention cadre d'action économique territoriale 2024-2026 conclue avec l'Agence de développement économique de la Corse, la Collectivité de Corse et la Communauté de communes Marana-Golo

Oui l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser l'intégration du poste de chargé de mission EIT au plan d'actions de la Convention-Cadre Économique Territoriale 2023-2026 signée le 14 mars 2024 entre la Collectivité de Corse, l'ADEC et la Communauté de communes Marana-Golo pour compléter le financement du poste de Chargée de mission EIT et d'approuver le plan de financement.

Financiers	Montant (en Euros)	Part (en%)
ADEME (déjà acquis)	90 000€	50%
ADEC (demandé)	45 000€	25%
Participation de la CC Marana Golo	45 000€	25%
TOTAL en €	180 000€	100%

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI